

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4690)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
Mme Chapelier

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« intégration »

rédigé ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 11 :

« de la formation de sage-femme au sein de l'université. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.